

**Mode d'emploi pour comprendre le fonctionnement  
d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional**  
(la probable proposition gouvernementale)

Texte présenté dans le cadre du  
**Forum public sur la réforme du mode de scrutin**  
**VOTER ET CHOISIR VRAIMENT!**  
**UQÀM**

**Atelier 2**

**Quels seraient les impacts de la réforme du mode de scrutin sur le pluralisme  
politique, l'entrée de tiers partis à l'Assemblée nationale ?**

Préparé par  
Paul-André Martineau  
[paul-andre.martineau@partivertquebec.org](mailto:paul-andre.martineau@partivertquebec.org)  
Président de l'instance régionale Île-de-Montréal  
**Parti vert du Québec**



[www.partivertquebec.org](http://www.partivertquebec.org)

27 novembre 2004

## TABLE DES MATIÈRES

A.	Aperçu général du fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire.....	3
B.	Pourquoi parler de « méthodes de répartition des sièges »?.....	4
C.	La mécanique du système mixte compensatoire régional.....	6
D.	Illustrations de cette mécanique avec 4 régions du Québec en utilisant les résultats des élections québécoises d'avril 2003.....	6
	a. La région administrative de la Capitale-Nationale.....	6
	b. La région administrative de Chaudière-Appalaches.....	9
	c. La région administrative de Montréal divisée en 2 parties.....	11
	i. La partie Est.....	11
	ii. La partie Ouest.....	14
E.	Le pourcentage de suffrages nécessaire pour qu'un parti politique soit élu dans une région et exemple de l'émergence d'un 4 <sup>e</sup> parti dans la partie Est de la région de Montréal.....	16

## ANNEXES

A –	La région administrative de la Capitale-Nationale.....	18
B –	La région administrative de Chaudière-Appalaches.....	19
C –	La partie Est de la région administrative de Montréal.....	20
D –	La partie Ouest de la région administrative de Montréal.....	21
E –	Émergence d'un 4 <sup>e</sup> parti dans la partie Est de la région de Montréal.....	22

## **Mode d'emploi pour comprendre le fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional (la probable proposition gouvernementale)**

Le modèle que le gouvernement nous proposera correspondra à une mécanique précise et son fonctionnement suivra des étapes bien déterminées. Les principaux acteurs de la réforme du mode de scrutin au Québec se doivent de bien maîtriser cette mécanique pour être en mesure de porter un jugement éclairé sur la qualité de la proposition de réforme proposée par le ministre Dupuis.

Ce texte se veut un « mode d'emploi » pour bien saisir la mécanique du mode de scrutin mixte compensatoire régional et saisir la procédure à suivre pour déterminer le nombre de députés attribués à chacun des partis politiques. Le but premier de ce texte n'est pas de faire des simulations, mais d'offrir une explication au fonctionnement du système qui nous sera proposé. Les exemples tirés des élections québécoises de 2003 ne sont utilisés qu'à titre d'illustrations puisque nous ne connaissons pas encore les modalités exactes du modèle. De plus, il faut souligner que les résultats des élections de 2003 sont associés à un mode de scrutin bien précis, le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, et qu'un autre mode de scrutin utilisé dans les mêmes circonstances qu'en 2003 aurait fort probablement provoqué des résultats différents. En effet, les partis politiques auraient sûrement adopté des tactiques différentes sur le terrain et les électeurs auraient aussi adapté leur comportement électoral en fonction des particularités du système (par exemple, nous pouvons supposer que les citoyennes et citoyens attirés par des tiers-partis mais qui ne votent pas pour ces derniers parce que convaincus de perdre leur vote et leur temps, l'auraient fait si le système électoral avait permis une meilleure chance de représentation aux partis émergents).

Ce texte comporte 5 parties :

- A. Aperçu général du fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire
- B. Pourquoi parler de « méthodes de répartition des sièges »?
- C. La mécanique du système mixte compensatoire régional
- D. Illustrations de cette mécanique avec 4 régions du Québec en utilisant les résultats des élections québécoises de 2003
  - a. La région administrative de la Capitale-Nationale;
  - b. La région administrative de Chaudière-Appalaches;
  - c. La région administrative de Montréal divisée en 2 parties :
    - i. La partie Est;
    - ii. La partie Ouest.
- E. Le pourcentage de suffrages nécessaire pour qu'un parti politique soit élu dans une région et exemple de l'émergence d'un 4<sup>e</sup> parti dans la partie Est de la région de Montréal

### **A. Aperçu général du fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire**

On parle d'un mode de scrutin mixte parce qu'il combine deux types de mode de scrutin : le mode de scrutin uninominal à un tour tel que nous le connaissons au Québec et le scrutin de liste. L'objectif général du mode de scrutin mixte est de permettre la correction (partielle ou complète) des distorsions importantes qui se produisent régulièrement entre l'expression de la volonté populaire et la représentation parlementaire des partis politiques issue des élections réalisées dans le cadre du mode de scrutin uninominal à un tour (on sait que ce mode de scrutin occasionne presque toujours une forte sur-représentation ou sous-représentation des partis politiques à la Chambre).

Les pays ou les régions qui utilisent un tel système, comme l'Allemagne, l'Écosse et la Nouvelle-Zélande, utilisent deux votes (contrairement à la proposition gouvernementale). Un premier vote utilisé par l'électeur pour déterminer le choix de son parti politique préféré et un deuxième vote pour déterminer le député de sa circonscription électorale. La représentation parlementaire est

déterminée par le premier vote, soit le vote attribué aux partis politiques. Une fois déterminé le nombre de députés que chaque parti politique aura en Chambre par ce premier vote, on soustrait le nombre de députés de circonscription que ces partis auront réussi à faire élire par le biais du deuxième vote. La différence est comblée par des députés de compensation provenant de listes de candidats (listes que la proposition gouvernementale ignore également, le ministre préférant que les députés de compensation soient constitués des meilleurs candidats perdants du scrutin uninominal).

Ainsi les partis politiques sont représentés par des députés provenant de deux sources : les députés de circonscriptions (comme nous les connaissons) et les députés de liste. L'ajout de députés de liste (ou les meilleurs perdants dans le cas de la proposition gouvernementale) corrige les distorsions du scrutin uninominal à un tour (c'est-à-dire corrige la sur-représentation ou la sous-représentation des partis politiques en Chambre).

## **B. Pourquoi parler de « méthodes de répartition des sièges »?**

Avant de plonger dans l'explication du fonctionnement du mode de scrutin mixte compensatoire régional, il faut tout d'abord, et c'est en fait l'élément majeur à maîtriser, se familiariser avec différentes « méthodes de répartition des sièges ». Une fois ces méthodes comprises, la démonstration devient alors d'une grande simplicité.

Supposons que le parti A détienne 40% des suffrages, le parti B 25%, le parti C 20%, le parti D 10% et le parti E 5% des suffrages. Il y a 7 députés à répartir entre ces partis. Une exacte proportion ferait que le parti A obtiendrait 40% des 7 députés, soit 2,8 députés; le parti B 25% des 7 députés, soit 1,75 député; le parti C 20% des 7 députés, soit 1,4 député; le parti D 0,7 député et le parti E 0,35 député. Attribuer des personnes entières à une région, ça va, mais qu'en est-il des moitiés, des quarts ou des cinquièmes de personne? On voit la difficulté.

Les pays utilisant les modes de scrutin proportionnels ont appris à utiliser différentes méthodes de répartition des sièges pour outrepasser ces difficultés. Au niveau national, notons les méthodes des plus forts restes, des plus fortes moyennes, la méthode du quota d'Hagenbach-Bischoff; au niveau régional, les méthodes d'Hondt et Ste-Laguë. Ces deux dernières méthodes, d'Hondt et Ste-Laguë, sont les plus couramment utilisées. Expliquons-les.

### Les méthodes les plus couramment utilisées pour la répartition régionale : d'Hondt et de Ste-Laguë

L'idée générale est de diviser le nombre total de votes que chacun des partis politiques a obtenu dans la région par des dénominateurs déterminés d'avance (1, 2, 3, 4, etc. s'il s'agit de la méthode d'Hondt et 1, 3, 5, 7, etc. s'il s'agit de la méthode Ste-Laguë). On obtient ainsi un tableau avec plusieurs « quotients ». On sélectionne les « quotients » les plus élevés les uns à la suite des autres jusqu'à obtenir le nombre de députés que la région s'est vu allouer. Illustrons avec un exemple.

#### Exemple de répartition de sièges selon la méthode d'Hondt

Supposons qu'une région doit compter un total de 7 députés et supposons que les partis politiques ont obtenu les suffrages suivants (sur un total de 100 votes uniquement pour illustrer) :

Parti A = 38;  
Parti B = 33;  
Parti C = 20;  
Parti D = 7;  
Parti E = 2.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Combien de sièges seront alloués aux partis politiques selon la méthode d'Hondt? Divisons les suffrages des différents partis politiques par les dénominateurs 1, 2, 3, 4 et 5. Ces calculs peuvent être faits excessivement rapidement grâce un simple chiffrier comme Excel.

Partis	A	B	C	D	E
<b>Suffrages</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Suffrages/1</b>	38	33	20	7	2
<b>Suffrages/2</b>	19	16,5	10	3,5	1
<b>Suffrages/3</b>	12,67	11	6,67	2,33	0,67
<b>Suffrages/4</b>	9,50	8,25	5	1,75	0,50
<b>Suffrages/5</b>	7,60	6,60	4	1,40	0,40

Sélectionnons les quotients les plus élevés jusqu'à atteindre le nombre de 7 et faisons le décompte des élus pour chacun des partis politiques.

Partis	A	B	C	D	E
<b>Suffrages</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Suffrages/1</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	7	2
<b>Suffrages/2</b>	<b>19</b>	<b>16,5</b>	10	3,5	1
<b>Suffrages/3</b>	<b>12,67</b>	<b>11</b>	6,67	2,33	0,67
<b>Suffrages/4</b>	9,50	8,25	5	1,75	0,50
<b>Suffrages/5</b>	7,60	6,60	4	1,40	0,40
<b>ÉLUS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Qu'en aurait-il été si nous avions fait l'exercice avec la méthode Ste-Laguë?

#### Exemple de répartition de sièges selon la méthode Ste-Laguë

Reprenons le même exemple que plus haut, c'est-à-dire supposons qu'une région doit compter un total de 7 députés et que les partis politiques ont obtenu les suffrages suivants :

Parti A = 38;  
 Parti B = 33;  
 Parti C = 20;  
 Parti D = 7;  
 Parti E = 2.

Combien de sièges seront alloués aux partis politiques selon la méthode Ste-Laguë? Divisons les suffrages obtenus par les différents partis politiques par les dénominateurs 1, 3, 5, 7 et 9.

Partis	A	B	C	D	E
<b>Suffrages</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Suffrages/1</b>	38	33	20	7	2
<b>Suffrages/3</b>	12,67	11	6,67	2,33	0,67
<b>Suffrages/5</b>	7,6	6,6	4	1,4	0,40
<b>Suffrages/7</b>	5,43	4,71	2,86	1	0,29
<b>Suffrages/9</b>	4,22	3,67	2,22	0,78	0,22

Sélectionnons les quotients les plus élevés jusqu'à atteindre le nombre de 7 et faisons le décompte des élus pour chacun des partis politiques.

Partis	A	B	C	D	E
Suffrages	38	33	20	7	2
Suffrages/1	38	33	20	7	2
Suffrages/3	12,67	11	6,67	2,33	0,67
Suffrages/5	7,6	6,6	4	1,4	0,40
Suffrages/7	5,43	4,71	2,86	1	0,29
Suffrages/9	4,22	3,67	2,22	0,78	0,22
<b>ÉLUS</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

En comparant le nombre d'élus attribués à chacun des partis politiques selon la méthode utilisée, nous pouvons déjà conclure que la méthode Ste-Laguë est davantage favorable aux tiers-partis que la méthode d'Hondt.

### C. La mécanique du système mixte compensatoire régional

Une fois comprise l'une ou l'autre méthode de répartition des sièges, le plus gros du travail est accompli pour bien saisir la mécanique d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional. En effet, la répartition des sièges au niveau régional constitue la première étape à franchir pour déterminer le nombre de députés à attribuer aux différents partis politiques dans un tel système. Rappelons que ce système utilise le scrutin majoritaire uninominal à un tour tel que nous le connaissons et des députés de compensation afin que la députation totale se rapproche le plus possible des résultats établis avec les méthodes d'Hondt ou Sainte-Laguë. Pour ce faire, il faut respecter une séquence bien précise.

#### Les étapes à respecter pour attribuer des députés aux partis politiques dans un mode de scrutin mixte compensatoire

Voici ces étapes :

1. Dans chaque circonscription régionale, calculer le nombre de sièges que les partis politiques auraient obtenu si la proportionnelle avait été intégralement appliquée à partir des pourcentages de voix obtenus par chacun des partis politiques et ce, selon l'une ou l'autre des méthodes de répartition des sièges (donc exactement ce que nous venons de faire plus haut);
2. Soustraire des résultats obtenus à l'étape 1 le nombre de députés que les partis politiques ont réussi à faire élire au scrutin majoritaire uninominal à un tour dans cette même circonscription régionale;
3. Déterminer le nombre de députés de compensation pour cette circonscription régionale.

Appliquons chacune de ces étapes à certaines régions administratives du Québec en utilisant les résultats électoraux des dernières élections québécoises de 2003.

### D. Illustrations de cette mécanique avec 4 régions du Québec en utilisant les résultats des élections québécoises de 2003

#### a. La région administrative de la Capitale-Nationale

La région administrative de la Capitale-Nationale compte 11 circonscriptions électorales<sup>1</sup>. Si nous faisons le total des voix obtenues par chacun des partis politiques dans cette région, nous en arrivons à ces résultats (voir annexe A) :

<sup>1</sup> Charlesbourg, Charlevoix, Chauveau, Jean-Lesage, Jean-Talon, La Peltrie, Louis-Hébert, Montmorency, Portneuf, Taschereau et Vanier  
Parti vert du Québec

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Votes</b>	161 862	116 730	105 077	4 364	1 408	4 042	393 483
<b>% votes</b>	41,14%	29,67%	26,7%	1,11%	0,36%	1,03%	100,01%

Ces résultats ont permis aux partis politiques de faire élire ce nombre de députés :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Sièges</b>	9	2	0	0	0	0	11
<b>% sièges</b>	81,82%	18,18%	0%	0%	0%	0%	100%

Si nous définissons la distorsion pour un parti politique comme étant la différence entre le pourcentage des députés de la région qui lui a été attribué par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et le pourcentage des voix qu'il a obtenu dans cette région, alors la distorsion dans la région administrative de la Capitale-Nationale pour chacun des partis est (le signe positif signifie une sur-représentation et le signe négatif une sous-représentation):

PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
+40,68%	-11,19%	-26,7%	-1,11%	-0,36%	-1,03%

Qu'en aurait-il été si nous avons utilisé un mode de scrutin mixte compensatoire régional? Faisons les hypothèses suivantes :

Hypothèse A :

La région compte toujours 11 députés. Toutefois, 7 sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et 4 élus par la compensation.

Hypothèse B

La répartition des sièges se fait selon la méthode d'Hondt.

Hypothèse C

Au scrutin majoritaire uninominal à un tour, les partis politiques ont fait élire ce nombre de députés dans la région (on tente de respecter l'orientation politique obtenue lors des élections d'avril 2003) :

PLQ : 6 députés au scrutin majoritaire

PQ : 1 député au scrutin majoritaire

ADQ : 0 député au scrutin majoritaire

UFP : 0 député au scrutin majoritaire

Vert : 0 député au scrutin majoritaire

En conséquence, dans cette région, combien de députés aura chacun des partis politiques? Suivons chacune des étapes.

1. Calculer le nombre de sièges que les partis politiques auraient obtenu si la proportionnelle avait été intégralement appliquée – régionalement – à partir des pourcentages de voix obtenus par chacun des partis politiques selon la méthode de répartition des sièges d'Hondt.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
<b>Suffrages</b>	161 862	116 730	105 077	4 364	1 408
<b>Suffrages/1</b>	<b>161 862</b>	<b>116 730</b>	<b>105 077</b>	4 364	1 408
<b>Suffrages/2</b>	<b>80 931</b>	<b>58 365</b>	<b>52 539</b>	2 182	704
<b>Suffrages/3</b>	<b>53 954</b>	<b>38 910</b>	<b>35 026</b>	1 455	469
<b>Suffrages/4</b>	<b>40 466</b>	29 183	26 269	1 091	352
<b>Suffrages/5</b>	<b>32 372</b>	23 346	21 015	873	282
<b>Suffrages/6</b>	26 977	19 455	17 513	727	235
<b>ÉLUS<sup>2</sup></b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2. Soustraire des résultats obtenus à l'étape 1 le nombre de députés que les partis politiques ont réussi à faire élire au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Partis	PLQ	PQ	AQD	UFP	Vert
Élus selon d'Hondt	5	3	3	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	6	1	0	0	0
<b>Ajustement à apporter à la députation</b>	<b>-1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

3. Déterminer le nombre de députés de compensation.

Puisque les 6 députés du PLQ ont été élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour, on ne peut pas soustraire un député de ce parti. Il existe alors deux solutions et le gouvernement devra proposer l'une de ces deux solutions dans sa réforme :

- on ajoute un 5e député de compensation et la région passe alors de 11 à 12 députés (on aurait alors une députation composée de 6 PLQ, 3 PQ, 3 ADQ, 0 UFP et 0 Vert);

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
Élus selon d'Hondt	5	3	3	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	6	1	0	0	0
<b>Députés compensation</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Députation finale</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ou

- on élimine le plus bas quotient qui a précédemment été sélectionné des partis politiques PQ et ADQ si on désire que la région compte le même nombre de députés qu'initialement prévu (il semble que ce sera cette solution qui sera proposée par le gouvernement). Dans notre

<sup>2</sup> Notez que, dans ce cas, la méthode de répartition des sièges de Sainte-Laguë donne le même résultat : 5 au PLQ, 3 au PQ, 3 à l'ADQ, 0 à l'UFP et 0 aux Verts.

## Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

exemple, ce sera l'ADQ qui écopera puisque le quotient 35 026 est le plus petit de ceux qui ont été sélectionnés. On aurait alors la députation suivante : 6 PLQ, 3 PQ et 2 ADQ.

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
Élus selon d'Hondt	5	3	3	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	6	1	0	0	0
<b>Députés compensation</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Députation finale</b>	<b>6</b> 54,5% des députés de la région	<b>3</b> 27,2% des députés de la région	<b>2</b> 18,2% des députés de la région	<b>0</b>	<b>0</b>

Qu'en aurait-il été de la distorsion avec un tel mode de scrutin (avec les hypothèses mentionnées plus haut et en supposant que nous ajoutons 4 députés de compensation et non pas 5) dans la région administrative de la Capitale-Nationale?

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
<b>Selon la proposition</b>	+13,4%	-2,47%	-8,5%	-1,11%	-0,36%	-1,03%
<b>Selon actuel système</b>	+40,68%	-11,19%	-26,7%	-1,11%	-0,36%	-1,03%

### b. La région administrative de Chaudière-Appalaches

La région administrative de Chaudière-Appalaches compte 8 circonscriptions électorales<sup>3</sup>. Si nous faisons le total des voix obtenues par chacun des partis politiques dans cette région, nous en arrivons à ces résultats (voir annexe B) :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Votes</b>	89 966	57 497	84 986	2 141	851	593	236 034
<b>% votes</b>	38,12%	24,36%	36,01%	0,91%	0,36%	0,25%	100,01%

Ces résultats ont permis aux partis politiques de faire élire ce nombre de députés :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Sièges</b>	5	0	3	0	0	0	8
<b>% sièges</b>	62,5%	0%	37,5%	0%	0%	0%	100%

Si nous définissons la distorsion pour un parti politique comme étant la différence entre le pourcentage des députés de la région qui lui a été attribué par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et le pourcentage des voix qu'il a obtenu dans cette région, alors la distorsion dans la région administrative de Chaudière-Appalaches est (le signe positif signifie une sur-représentation et le signe négatif une sous-représentation) :

PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
+24,38%	-24,36%	+1,49%	-0,91%	-0,36%	-0,25%

<sup>3</sup> Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Chutes-de-la Chaudière, Frontenac, Lévis, Lotbinière et Montmagny-L'Islet.  
Parti vert du Québec

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Qu'en aurait-il été si nous avons utilisé un mode de scrutin mixte compensatoire régional? Faisons les hypothèses suivantes :

Hypothèse A :

La région compte toujours 8 députés. Toutefois, 5 sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et 3 élus par la compensation.

Hypothèse B

La répartition des sièges se fait selon la méthode d'Hondt.

Hypothèse C

Au scrutin majoritaire uninominal à un tour, les partis politiques ont fait élire ce nombre de députés dans la région (on tente de respecter l'orientation politique obtenue lors des élections d'avril 2003) :

PLQ : 3 députés au scrutin majoritaire

PQ : 0 député au scrutin majoritaire

ADQ : 2 députés au scrutin majoritaire

UFP : 0 député au scrutin majoritaire

Vert : 0 député au scrutin majoritaire

En conséquence, dans cette région, combien de députés aura chacun des partis politiques? Suivons chacune des étapes.

1. Calculer le nombre de sièges que les partis politiques auraient obtenu si la proportionnelle avait été intégralement appliquée – régionalement – à partir des pourcentages de voix obtenus par chacun des partis politiques selon la méthode de répartition des sièges d'Hondt.

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
<b>Suffrages</b>	89 966	57 497	84 986	2 141	851
<b>Suffrages/1</b>	<b>89 966</b>	<b>57 497</b>	<b>84 986</b>	2 141	851
<b>Suffrages/2</b>	<b>44 983</b>	<b>28 749</b>	<b>42 493</b>	1 071	426
<b>Suffrages/3</b>	<b>29 989</b>	19 166	<b>28 329</b>	714	284
<b>Suffrages/4</b>	22 492	14 374	21 247	535	213
<b>ÉLUS<sup>4</sup></b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2. Soustraire des résultats obtenus à l'étape 1 le nombre de députés que les partis politiques ont réussi à faire élire au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Partis	PLQ	PQ	AQD	UFP	Vert
Élus selon d'Hondt	3	2	3	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	3	0	2	0	0
<b>Ajustement à apporter à la députation</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>4</sup> Notez que, dans ce cas, la méthode de répartition des sièges de Sainte-Laguë donne le même résultat : 3 au PLQ, 2 au PQ, 3 à l'ADQ, 0 à l'UFP et 0 aux Verts.

3. Déterminer le nombre de députés de compensation.

Puisque aucun parti politique n'a fait élire un nombre de députés au scrutin majoritaire uninominal à un tour supérieur à ce que lui attribue la méthode de répartition des sièges d'Hondt, le nombre de députés à ajouter en compensation aux partis politiques correspond exactement à l'ajustement à apporter à la députation des partis politiques.

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
Élus selon d'Hondt	3	2	3	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	3	0	2	0	0
<b>Députés compensation</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Députation finale</b>	<b>3</b> 37,5% des députés de la région	<b>2</b> 25% des députés de la région	<b>3</b> 37,5% des députés de la région	<b>0</b>	<b>0</b>

Qu'en aurait-il été de la distorsion avec un tel mode de scrutin (avec les hypothèses mentionnées plus haut) dans la région administrative de Chaudière-Appalaches?

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
<b>Selon la proposition</b>	-0,62%	+0,64%	+1,49%	-0,91%	-0,36%	-0,25%
<b>Selon actuel système</b>	+24.38%	-24.36%	+1.49%	-0.91%	-0.36%	-0.25%

**c. La région administrative de Montréal divisée en 2 parties**

La région administrative de Montréal compte 28 circonscriptions électorales. Nous l'avons divisée en deux sous-régions de 14 circonscriptions électorales chacune. Nous dénommons « partie Est », les 14 circonscriptions les plus à l'est de l'île de Montréal<sup>5</sup> et « partie Ouest », les 14 circonscriptions les plus à l'ouest de l'île de Montréal<sup>6</sup>.

i. La partie Est

La partie Est de la région administrative de Montréal compte 14 circonscriptions électorales. Si nous faisons le total des voix obtenues par chacun des partis politiques dans cette sous-région, nous en arrivons à ces résultats (voir annexe C) :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Votes</b>	199 012	158 860	44 314	12 704	3 419	7 044	425 353
<b>% votes</b>	46,79%	37,35%	10,42%	2,99%	0,80%	1,66%	100,01%

<sup>5</sup> Anjou, Bourassa-Sauvé, Bourget, Crémazie, Gouin, Hochelaga-Maisonneuve, Jeanne-Mance-Viger, LaFontaine, Laurier-Dorion, Mercier, Pointe-aux-Trembles, Rosemont, Ste-Marie-St-Jacques et Viau.

<sup>6</sup> Acadie, D'Arcy-McGee, Jacques-Cartier, Marguerite-Bourgeoys, Marquette, Mont-Royal, Nelligan, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Robert-Baldwin, Saint-Henri - Sainte-Anne, Saint-Laurent, Verdun et Westmount-Saint-Louis.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Ces résultats ont permis aux partis politiques de faire élire ce nombre de députés :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Sièges</b>	7	7	0	0	0	0	14
<b>% sièges</b>	50%	50%	0%	0%	0%	0%	100%

Si nous définissons la distorsion pour un parti politique comme étant la différence entre le pourcentage des députés de la sous-région qui lui a été attribué par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour et le pourcentage des voix qu'il a obtenu dans cette sous-région, alors la distorsion dans la partie Est de la région de Montréal est :

PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
+3,21%	+12,65%	-10,42%	-2,99%	-0,80%	-1,66%

Qu'en aurait-il été si nous avons utilisé un mode de scrutin mixte compensatoire régional? Faisons les hypothèses suivantes :

Hypothèse A :

La région compte toujours 14 députés. Toutefois, 9 sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et 5 élus par la compensation.

Hypothèse B

La répartition des sièges se fait selon la méthode Sainte-Laguë (hypothèse différente des deux premiers exemples uniquement pour illustrer).

Hypothèse C

Au scrutin majoritaire uninominal à un tour, les partis politiques ont fait élire ce nombre de députés dans la région :

PLQ : 5 députés au scrutin majoritaire

PQ : 4 députés au scrutin majoritaire

ADQ : 0 député au scrutin majoritaire

UFP : 0 député au scrutin majoritaire

Vert : 0 député au scrutin majoritaire

En conséquence, dans cette région, combien de députés aura chacun des partis politiques? Suivons chacune des étapes.

1. Calculer le nombre de sièges que les partis politiques auraient obtenu si la proportionnelle avait été intégralement appliquée – régionalement – à partir des pourcentages de voix obtenus par chacun des partis politiques selon la méthode de répartition des sièges Sainte-Laguë.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
<b>Suffrages</b>	199 012	158 860	44 314	12 704	3 419
<b>Suffrages/1</b>	<b>199 012</b>	<b>158 860</b>	<b>44 314</b>	12 704	3 419
<b>Suffrages/3</b>	<b>66 337</b>	<b>52 953</b>	<b>14 771</b>	4 235	1 140
<b>Suffrages/5</b>	<b>39 802</b>	<b>31 772</b>	8 863	2 541	684
<b>Suffrages/7</b>	<b>28 430</b>	<b>22 694</b>	6 331	1 815	488
<b>Suffrages/9</b>	<b>22 112</b>	<b>17 651</b>	4 924	1 412	380
<b>Suffrages/11</b>	<b>18 092</b>	14 442	4 029	1 155	311
<b>Suffrages/13</b>	<b>15 309</b>	12 220	3 409	977	263
<b>Suffrages/15</b>	13 267	10 591	2 954	847	228
<b>ÉLUS<sup>7</sup></b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2. Soustraire des résultats obtenus à l'étape 1 le nombre de députés que les partis politiques ont réussi à faire élire au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Partis	PLQ	PQ	AQD	UFP	Vert
Élus selon Ste-Laguë	7	5	2	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	5	4	0	0	0
<b>Ajustement à apporter à la députation</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

3. Déterminer le nombre de députés de compensation.

Puisque aucun parti politique n'a fait élire un nombre de députés au scrutin majoritaire uninominal à un tour supérieur à ce que lui attribue la méthode de répartition des sièges Sainte-Laguë, le nombre de députés à ajouter en compensation aux partis politiques correspond exactement à l'ajustement à apporter à la députation des partis politiques.

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
Élus selon Ste-Laguë	7	5	2	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	5	4	0	0	0
<b>Députés compensation</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Députation finale</b>	<b>7</b> 50% des députés de la région	<b>5</b> 35,7% des députés de la région	<b>2</b> 14,3% des députés de la région	<b>0</b>	<b>0</b>

Qu'en aurait-il été de la distorsion avec un tel mode de scrutin (avec les hypothèses mentionnées plus haut) dans la partie Est de la région de Montréal?

<sup>7</sup> La méthode de répartition des sièges d'Hondt aurait donné le résultat suivant : 7 au PLQ, 6 au PQ, 1 à l'ADQ, 0 à l'UFP et 0 aux Verts.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
<b>Selon la proposition</b>	+3,21%	-1,65%	+3,88%	-2,99%	-0,80%	-1,66%
<b>Selon actuel système</b>	+3.21%	+12.65%	-10.42%	-2.99%	-0.80%	-1.66%

ii. La partie Ouest.

La partie Ouest de la région administrative de Montréal compte 14 circonscriptions électorales. Si nous faisons le total des voix obtenues par chacun des partis politiques dans cette sous-région, nous en arrivons à ces résultats (voir annexe D) :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Votes</b>	306 553	71 613	27 079	3 824	3 864	7 253	420 186
<b>% votes</b>	72,96%	17,04%	6,44%	0,91%	0,92%	1,73%	100,00%

Ces résultats ont permis aux partis politiques de faire élire ce nombre de députés :

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
<b>Sièges</b>	14	0	0	0	0	0	14
<b>% sièges</b>	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%

La distorsion de la partie Ouest de la région de Montréal :

PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
+27,04%	-17,04%	-6,44%	-0,91%	-0,92%	-1,73%

Qu'en aurait-il été si nous avons utilisé un mode de scrutin mixte compensatoire régional? Faisons les hypothèses suivantes :

Hypothèse A :

La région compte toujours 14 députés. Toutefois, 9 sont élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et 5 élus par la compensation.

Hypothèse B

La répartition des sièges se fait selon la méthode Sainte-Laguë.

Hypothèse C

Au scrutin majoritaire uninominal à un tour, les partis politiques ont fait élire ce nombre de députés dans la région :

PLQ : 9 députés au scrutin majoritaire

PQ : 0 député au scrutin majoritaire

ADQ : 0 député au scrutin majoritaire

UFP : 0 député au scrutin majoritaire

Vert : 0 député au scrutin majoritaire

En conséquence, dans cette région, combien de députés aura chacun des partis politiques? Suivons chacune des étapes.

1. Calculer le nombre de sièges que les partis politiques auraient obtenu si la proportionnelle avait été intégralement appliquée – régionalement – à partir des pourcentages de voix obtenus par chacun des partis politiques selon la méthode de répartition des sièges Sainte-Laguë.

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
<b>Suffrages</b>	306 553	71 613	27 079	3 824	3 864
<b>Suffrages/1</b>	<b>306 553</b>	<b>71 613</b>	<b>27 079</b>	3 824	3 864
<b>Suffrages/3</b>	<b>102 184</b>	<b>23 871</b>	9 026	1 275	1 288
<b>Suffrages/5</b>	<b>61 311</b>	14 323	5 416	765	773
<b>Suffrages/7</b>	<b>43 793</b>	10 230	3 868	546	552
<b>Suffrages/9</b>	<b>34 061</b>	7 957	3 009	425	429
<b>Suffrages/11</b>	<b>27 868</b>	6 510	2 462	348	351
<b>Suffrages/13</b>	<b>23 581</b>	5 509	2 083	294	297
<b>Suffrages/15</b>	<b>20 437</b>	4 774	1 805	255	258
<b>Suffrages/17</b>	<b>18 033</b>	4 213	1 593	225	227
<b>Suffrages/19</b>	<b>16 134</b>	3 769	1 425	201	203
<b>Suffrages/21</b>	<b>14 598</b>	3 410	1 289	182	184
<b>Suffrages/23</b>	13 328	3 114	1 177	166	168
<b>ÉLUS<sup>8</sup></b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2. Soustraire des résultats obtenus à l'étape 1 le nombre de députés que les partis politiques ont réussi à faire élire au scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Partis	PLQ	PQ	AQD	UFP	Vert
Élus selon Ste-Laguë	11	2	1	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	9	0	0	0	0
<b>Ajustement à apporter à la députation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

3. Déterminer le nombre de députés de compensation.

Puisque aucun parti politique n'a fait élire un nombre de députés au scrutin majoritaire uninominal à un tour supérieur à ce que lui attribue la méthode de répartition des sièges Sainte-Laguë, le nombre de députés à ajouter en compensation aux partis politiques correspond exactement à l'ajustement à apporter à la députation des partis politiques.

Partis	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert
Élus selon Ste-Laguë	11	2	1	0	0
Élus scrutin majoritaire (hypothèse C)	9	0	0	0	0
<b>Députés compensation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Députation finale</b>	<b>11</b> 78,6% des députés de la région	<b>2</b> 14,3% des députés de la région	<b>1</b> 7,1% des députés de la région	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>8</sup> La méthode de répartition des sièges d'Hondt aurait donné le même résultat, soit 11 au PLQ, 2 au PQ et 1 à l'ADQ.

Qu'en aurait-il été de la distorsion avec un tel mode de scrutin (avec les hypothèses mentionnées plus haut) dans la partie Ouest de la région de Montréal?

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres
Selon la proposition	+5,64%	-2,74%	+0,66%	-0,91%	-0,92%	-1,73%
Selon actuel système	+27.04%	-17.04%	-6.44%	-0.91%	-0.92%	-1.73%

**E. Le pourcentage de suffrages nécessaire pour qu'un parti politique soit élu dans une région et exemple de l'émergence d'un 4<sup>e</sup> parti dans la partie Est de la région de Montréal**

Ces exemples nous incitent à réfléchir sur le pourcentage de voix que doivent recueillir les partis politiques afin de s'approprier un siège dans une région donnée. Ce pourcentage de voix nécessaire pour l'accès à la députation dépend du nombre de sièges attribués à la région, du nombre de partis politiques se faisant la lutte dans la région, de la formule de compensation utilisée (d'Hondt ou Sainte-Laguë), ainsi que des résultats du scrutin majoritaire uninominal à un tour qui peuvent obliger le retrait du député de la compensation associé au plus faible quotient (comme nous l'avons vu avec notre exemple de la région administrative de la Capitale-Nationale). Le faible nombre de sièges par circonscription implique une plus faible compensation dans chaque circonscription, et ceci explique pourquoi une compensatoire nationale sera toujours plus fidèle aux résultats nationaux qu'une compensatoire régionale, peu importe le modèle qui pourra nous être présenté par le gouvernement.

Pour s'y retrouver, la formule  $1/(D+1)$ , où D est le nombre total de députés représentant la région, nous donne le pourcentage minimal assurant la représentation d'un parti politique dans une région. Dans nos exemples, considérant le nombre raisonnable d'importants partis politiques se faisant la lutte et en supposant que le mode de scrutin uninominal à un tour ne vienne pas modifier les résultats prévus par l'une ou l'autre méthode de répartition des sièges, on peut affirmer qu'il est nécessaire aux partis politiques d'obtenir :

- 11,1% des voix ( $1/(8+1)$ ) dans la région administrative de Chaudière-Appalaches pour s'assurer de voir l'un de leurs candidats être élu dans la région;
- 6,67% des voix ( $1/(14+1)$ ) dans les deux parties, Est et Ouest, de la région administrative de Montréal pour s'assurer de voir l'un de leurs candidats être élu dans l'une ou l'autre des parties;
- 8,3% des voix ( $1/(11+1)$ ) dans la région administrative de la Capitale-Nationale pour s'assurer de voir l'un de leurs candidats être élu (si, encore une fois, le scrutin majoritaire uninominal à un tour dans cette région n'oblige pas le retrait du député de la compensation ayant obtenu le plus faible quotient).

Est-ce dire qu'un parti politique obtenant moins que le pourcentage issu de la formule  $1/(D+1)$  ne pourrait pas voir l'un de ses candidats élu? Non. Pour s'en convaincre, **supposons que l'UFP ait pu gruger 4% du vote** aux dépens des 3 principaux partis politiques dans la partie Est de la région administrative de Montréal en 2003. Et supposons que les sièges aient été répartis selon la méthode Sainte-Laguë.

Parti	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Vert	Autres	Total
Votes	195 500	157 250	42 500	17 000	4 250	8 500	425 000
% votes	46%	37%	10%	4%	1%	2%	100,0%

Qu'auraient été les résultats en termes de candidatures élues? Faites vos calculs (vous les retrouvez dans à l'annexe E). La députation de la partie Est de la région administrative de Montréal avec les hypothèses ci-haut mentionnées aurait été la suivante : 7 PLQ, 5 PQ, 1 ADQ et 1 UFP. Notez que

Fonctionnement d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional

cette simulation montrant l'émergence d'un tiers parti est faite dans une grande région (14 sièges) en utilisant la méthode de répartition des sièges la plus favorable aux tiers partis (Ste-Laguë).